



# Travaux en eau potable et/ou assainissement : la marche à suivre

## 1 Demande de travaux

Il vous suffit de compléter [le formulaire](#) et renvoyer les pages 3 et 5 accompagnées des pièces administratives.

Par mail : [raccordement@duranceluberon.fr](mailto:raccordement@duranceluberon.fr)

Ou par courrier : Syndicat Durance Luberon - Régie des Eaux - Service Raccordement - 109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

## 2 Réalisation du devis

A réception de votre dossier, un technicien du Syndicat Durance Luberon vous contacte sous un délai d'une semaine pour étudier votre demande de travaux (*raccordement neuf, déplacement de compteur, pose de compteur supplémentaire...*) et fixer un RDV sur les lieux des travaux. Le devis des travaux vous est ensuite adressé.

**Toute demande de travaux est soumise au préalable à l'approbation de la Commune. Sans retour favorable de leur part, aucun travaux ne pourra être réalisé.**

## 3 Réalisation des travaux

**Si les travaux nécessitent une intervention sur le domaine public :**

Le Syndicat Durance Luberon doit vérifier auprès des concessionnaires (gaz, téléphone, électricité) l'emplacement de leurs réseaux et demander aux collectivités publiques les autorisations de voirie et les arrêtés de circulation. Le délai de traitement peut aller jusqu'à 4 semaines

**Sous réserve de l'obtention des documents suivants :**

- ✓ **L'accord de la commune**
  - ✓ **Votre accord sur le devis**
  - ✓ **Le retour des concessionnaires et des autorisations de voirie et des arrêtés de circulation**
- le Syndicat Durance Luberon vous informe de la date de réalisation des travaux et s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 2 mois.
  - A l'issue des travaux, le Syndicat Durance Luberon vous adresse la facture à régler auprès du Trésor Public de Pertuis.

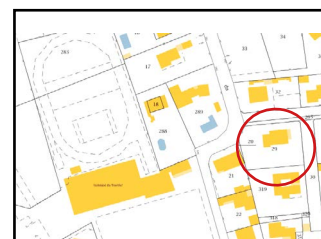
/!\ Avant tout raccordement définitif de vos installations privées, assurez vous de la présence du compteur d'eau et de la souscription à un contrat d'abonnement auprès du Syndicat Durance Luberon.

✉ [contact-regie@duranceluberon.fr](mailto:contact-regie@duranceluberon.fr)

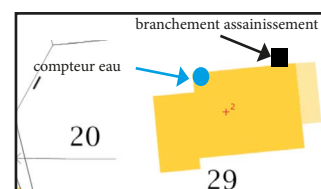
☎ 04 90 79 06 95

## Documents à joindre à votre demande

- Le formulaire de demande de travaux (page 3)
- Le plan de situation : extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section (disponible sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  - => *Titre/attestation de propriété si la canalisation doit traverser une parcelle privée : document notarié notifiant les servitudes*
  - => *Si le regard doit être situé en domaine privé en dehors de votre propriété : autorisation écrite du propriétaire concerné*
- Le plan de masse avec l'indication de l'emplacement souhaité du branchement d'eau potable et du branchement d'assainissement collectif
- Une photographie en y faisant figurer la position souhaitée du compteur eau potable et/ou du regard de visite des rejets aux eaux usées
- Si concerné : l'attestation de TVA à taux réduit dûment complétée (page 5)



Plan de situation



Plan de masse

# Travaux en eau potable et/ou assainissement : la marche à suivre

## Demandeur

Mme. M. Nom et Prénom : .....  
Nom / Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune .....  
Téléphone fixe ..... Mobile : .....  
Email ..... @ .....

## Lieu d'intervention

Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune .....  
N°cadastre parcelle initiale..... N°cadastre parcelle actuelle (si division) : .....  
N° parcelle / lot (pour un lotissement).....

## Objet de la demande

Actuellement, existe-t-il un branchement d'eau ?      Oui      Non

Si OUI, indiquez (cf facture d'eau)

vosre n° de contrat d'abonnement: .....      vosre n° de compteur : .....

### Vosre demande concerne :

#### Alimentation en eau potable

Branchement(s) eau - quantité demandée : .....  
Modification / déplacement / suppression / branchement existant  
Compteur(s) supplémentaire (s)  
- Quantité existante : .....  
- Quantité supplémentaire demandée : .....

#### La collecte des eaux usées

Branchement(s) assainissement - quantité demandée : .....  
Le bâtiment est déjà raccordé au réseau d'assainissement  
Vous disposez / prévoyez un dispositif d'assainissement  
non collectif

### Usage de l'eau et/ou assainissement

#### Particulier :

Habitat individuel  
Habitat collectif : nombre de logements .....

#### Professionnel :

Industriel : débit nécessaire en m<sup>3</sup>/heure .....  
Local professionnel : débit nécessaire en m<sup>3</sup>/heure .....  
N°SIRET : .....

### Vosre projet concerne

Une construction neuve  
Une transformation ou un agrandissement de locaux  
Autres : Précisez : .....  
.....

Vosre demande est-elle liée à une autorisation d'urbanisme ?

Oui      Non

Si Oui, l'autorisation a-t-elle été accordée par la Commune ?

Oui      Non

## PIÈCES A JOINDRE. Merci de vous référer au verso

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document.

Le : ..... à .....

Signature du demandeur : (précédée de la mention «Lu et approuvé»)

**A RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE, le Syndicat Durance Luberon prendra contact avec vous dans un délai d'une semaine pour étudier vosre demande de travaux et les conditions financières correspondantes.**

## PIÈCES A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE

- Le formulaire de demande de travaux
- Le plan de situation : extrait du cadastre avec n°de parcelle, n°de section (disponible sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  - => *Titre/attestation de propriété si la canalisation doit traverser une parcelle privée : document notarié notifiant les servitudes*
  - => *Si le regard doit être situé en domaine privé en dehors de votre propriété : autorisation écrite du propriétaire concerné*
- Le plan de masse avec l'indication de l'emplacement souhaité du branchement d'eau potable et du branchement d'assainissement collectif
- Une photographie en y faisant figurer la position souhaitée du compteur eau potable et/ou du regard de visite des rejets aux eaux usées
- Si concerné : l'attestation de TVA à taux réduit dûment complétée (page 5)

## OBLIGATIONS

- L'abri du compteur d'eau potable est situé sur le domaine privé en limite du domaine public. Il doit être accessible par le Syndicat Durance Luberon. En cas de clôture, vous devrez impérativement laisser un accès de la voie publique tel qu'un décroché de clôture ou autre. Dans le cas de non respect, tous travaux permettant cet accès seront à vos frais.
- Le tabouret de branchement d'eaux usées est situé sur le domaine public, en limite du domaine privé.
- L'emplacement de l'abri compteur et/ou du tabouret de branchement d'eaux usées seront vu contradictoirement sur place lors du RDV avec le technicien. Assurez vous que l'emplacement choisi est bien situé sur votre propriété. Si ce n'est pas le cas, vous devrez impérativement avoir les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux. (*autorisations écrites du propriétaire concerné, servitude de tréfonds et/ou de passage ...*)
- Il vous appartient de réaliser, à vos frais, les travaux en partie privative après avoir obtenu les éventuelles autorisations nécessaires.

## ATTESTATION SIMPLIFIÉE<sup>1</sup>

### ① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : .....

### ② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel  immeuble collectif  appartement individuel

autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : ..... Commune : ..... Code postal : .....

dont je suis :  propriétaire  locataire  autre (précisez votre qualité) : .....

### ③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

**Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :**  planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage  huisseries extérieures  cloisons intérieures  installations sanitaires et de plomberie  installations électriques  système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

### ④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à ....., le .....

Signature du client ou de son représentant :

<sup>1</sup> Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

<sup>2</sup> Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.